

ASSOCIATION DES SECRETAIRES ET CAISSIER(E)S COMMUNAUX DU CANTON DE FRIBOURG

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES

Du jeudi 18 octobre 2018
À l'administration communale,
Av. de la Gare 33, Châtel-St-Denis à 19h30

Ordre du jour :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée du 11 novembre 2017 à Fribourg**
- 2. Rapport de la Présidente**
- 3. Comptes 2017 :**
 - a. Rapport des vérificateurs des comptes**
 - b. Approbation**
- 4. Budget 2018 : approbation**
- 5. Budget 2019 : approbation**
- 6. Avenir de l'ACSC : débat (nom, activités, etc.)**
- 7. Divers et allocutions des invités**

Présidence : Anette Cetinjanin-Leuzinger, Présidente
Secrétaire : Chantal Vasta, secrétaire PV

Présences : 17 délégués-e nommés-e ci-dessous par district,

Broye : Madame Sylvie Bise et Messieurs Christophe Burri et Eric Ballaman ;

Glâne : Mesdames Sophie Progin, Nathalie Dumas, Christine Fardel, Myriam Besson ;

Gruyère : Madame Anette Cetinjanin-Leuzinger et Monsieur Daniel Weber ;

Sarine : Mesdames Valérie Maillard et Jocelyne Cotting et Messieurs Laurent Chammartin et Nicolas Wolleb ;

Veveyse : Mesdames Chantal Vasta, Florence Genoud, Patricia Gabriel

Invités-e : Monsieur le Conseiller d'Etat Directeur de la DIAF, Didier Castella, Monsieur François Genoud, Préfet de la Veveyse, Monsieur Damien Colliard, Syndic de Châtel-St-Denis et représentant de l'ACF, Monsieur Charles Ducrot, Vice-Syndic de Châtel-St-Denis, Monsieur Gérald Mutrux, Chef du Service des communes,

Excusé-e-s : Madame Nathalie Defferrard-Crausaz, déléguée district de la Veveyse ;

Absente : Madame Christine Vial, déléguée district de la Gruyère ;

Au nom du comité de l'Association des secrétaires et caissiers communaux du canton de Fribourg, Madame la Présidente souhaite la bienvenue à Châtel-St-Denis, chef-lieu du district de la Veveyse, selon le tournus habituel du déroulement de nos assises annuelles à travers notre canton.

Elle a l'avantage de noter que tous les districts représentés au sein du comité ont délégué leurs membres pour cette assemblée et elle les remercie d'accorder à notre Association un peu de leur temps précieux.

Ce soir, elle relève en outre qu'elle a l'honneur de s'exprimer en la présence des invités suivants :

- Monsieur le Conseiller d'Etat Directeur de la DIAF, Didier Castella,
- Monsieur François Genoud, Préfet de la Veveyse,
- Monsieur Damien Colliard, Syndic de Châtel-St-Denis et représentant de l'ACF,
- Monsieur Charles Ducrot, Vice-Syndic de Châtel-St-Denis,
- Monsieur Gérald Mutrux, Chef du Service des communes,

Elle précise que leur présence ce soir est le signe de leur intérêt pour notre Association. Elle les remercie.

Elle cède immédiatement la parole à Monsieur le Syndic pour le traditionnel mot de bienvenue de la Commune hôte. Le discours de Monsieur Damien Colliard est repris ci-dessous :

*« Monsieur le Conseiller d'Etat, directeur de la DIAF,
Madame la Présidente de l'Association des secrétaires et caissiers/caissières communaux du
Canton de Fribourg,
Mesdames et Messieurs les délégué-e-s,
Monsieur le Préfet du district de la Veveyse,
Monsieur le chef de service,
Monsieur le Vice-Syndic de la Ville de Châtel-St-Denis,*

Quelle bonne idée d'avoir choisi Châtel-St-Denis pour organiser votre Assemblée des déléguées durant la semaine de la Bénichon. Une Assemblée qui trouve en son ordre du jour des avant-goûts de cette fête traditionnelle fribourgeoise : un rapport de la présidente aussi coloré qu'un troupeau en désalpe, des comptes aussi juteux que la poire à botzi, un budget qui fait tourner la tête à l'instar des carrousels et, pour le dessert, des allocutions parfois douces comme les bricelets, parfois piquantes comme la moutarde. Sans oublier l'apéritif qui, comme le dimanche matin de la Bénichon, vous sera offert par le Conseil communal de Châtel-St-Denis.

Mesdames et Messieurs, je suis particulièrement heureux de vous accueillir ce soir dans ma Ville et me fais le représentant du Conseil communal pour vous saluer toutes et tous très chaleureusement.

Ce soir, ma présence devant vous est un peu particulière, puisque je porte 3 casquettes pour ce discours... ou devrais-je dire plutôt 3 capets d'armailli en cette haute période de Bénichon!

Le 1er en tant que Syndic

Le 2ème en tant que Membre du comité de l'Association des Communes fribourgeoises,

Le 3ème en tant que patron du restaurant qui vous accueillera après votre assemblée pour le repas... de la Bénichon justement.

Mais surtout, rassurez-vous, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas parce que je représente ces 3 différentes entités que mon discours sera 3 fois plus long.

Tout d'abord, c'est avec mon cœur de syndic que je vous parle : vous aurez certainement remarqué en arrivant en ville qu'en plus d'abriter l'un des plus grands domaines forestiers du Canton, Châtel-St-Denis possède aussi en ce moment une forêt de grues qui s'est érigée de part et d'autre de la commune. D'une part, la conjoncture favorable encourage les privés à optimiser leur terrain en réalisant des immeubles locatifs, la COOP s'agrandit davantage à l'entrée de la ville, ou encore des industries se développent et bâtissent leur propre usine; et d'autre part, plusieurs projets communaux ambitieux sont en cours :

- *le déplacement de la gare, en collaboration avec les TPF et le Canton, avec un nouveau tracé ferroviaire, une nouvelle route cantonale et 2 nouveaux quartiers qui vont se développer dans les 15 prochaines années.*
- *L'école des Pléiades : 3 bâtiments qui s'élèvent à quelques dizaines de mètres d'ici pour compléter nos bâtiments scolaires et nos salles de sport.*
- *Un second chauffage à distance est en phase de finalisation d'études*
- *Les infrastructures sportives vieillissantes vont également être rénovées très prochainement.*

Vous le voyez, Mesdames, Messieurs, même si Châtel-St-Denis est le chef-lieu du plus petit district du Canton, ça bouge dans notre cité.

Je change de capet et revêts maintenant celui de l'Association des Communes fribourgeoises : je tiens, au nom de notre président et de mes collègues du comité de l'ACF, à vous remercier sincèrement pour votre engagement au sein de nos communes, au sein de votre commune respective. Je relèverai en particulier votre professionnalisme et votre intérêt pour le service public. Tant les secrétaires que les caissiers et caissières, vous êtes un soutien indéfectible pour les syndicats et les membres du Conseil communal. Vos conseils et vos apports d'idées sont un atout précieux pour les politiciens miliciens que nous sommes. Vous êtes l'un des piliers de l'organisation communale, sans qui elle ne pourrait fonctionner.

Plusieurs défis s'annoncent à vous ces prochaines années : par exemple le développement de la cyberadministration pour les secrétaires, et la mise en place du modèle comptable harmonisé 2 pour les caissières et caissiers. Des projets ambitieux qui vous apporteront leur lot de changements, d'amélioration, voire de modernisation, mais aussi de contraintes, de difficultés de mise en place et parfois de patience et d'obstination. Des projets qui vous apporteront encore beaucoup de satisfaction dans vos fonctions respectives.

Finalement, nos deux associations, l'ACSC et l'ACF, fonctionnent parallèlement, dans un esprit de collaboration, et surtout au service de nos communes fribourgeoises.

Finalement, avant de clore ce discours, il me tient à cœur de féliciter votre comité, ainsi que sa présidente, pour tout le travail accompli durant cette année dans le cadre de votre Association. Quant au 3ème capet, mes mots laissent la place aux délices de la Bénichon que vous trouverez dans vos assiettes, un peu plus tard.

Je vous souhaite une assemblée annuelle fructueuse et me réjouis d'échanger avec vous après la partie statutaire.

Je vous remercie de votre attention. »

Après les applaudissements de l'Assemblée, Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour ses bonnes paroles ainsi que pour l'apéritif qui sera offert par la commune de Châtel-St-Denis.

Les délégué-e-s ont reçu la convocation à cette assemblée par l'intermédiaire des membres de notre comité affilié aux Associations des districts.

En préambule, la Présidente informe l'assemblée qu'une erreur s'est glissée dans le contenu de l'ordre du jour. Le point 4 concernant le budget 2018 peut être supprimé car le budget 2018 a déjà été approuvé lors de la dernière assemblée. Elle propose donc de modifier l'ordre du jour comme suit :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée du 11 novembre 2017 à Fribourg**
- 2. Rapport de la Présidente**
- 3. Comptes 2017 :**
 - A. Rapport des vérificateurs des comptes**
 - B. Approbation**
- Budget 2018 : approbation**
- 4. Budget 2019 : approbation**
- 5. Avenir de l'ACSC : débat (nom, activité-s, etc.)**
- 6. Divers et allocutions des invités**

L'assemblée accepte la modification. La Présidente déclare l'assemblée 2018 ouverte.

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 11 novembre 2017 à Fribourg

Le procès-verbal de l'assemblée 2017 qui a eu lieu à Fribourg en première partie de la journée de célébration du 70^{ème} anniversaire de notre association, ne sera pas lu, puisque vous avez pu en prendre connaissance sur notre site Internet acsc-fr.ch. Madame la Présidente remercie notre vice-présidente, Valérie, pour avoir assumé la conduite de cette assemblée en raison de son congé pour maternité.

Aucune remarque n'est faite sur leurs contenus. Ils sont ainsi approuvés par applaudissement, en remerciement pour leur rédaction à Chantal Vasta, la secrétaire PV.

2. Rapport de la Présidente

Le rapport rédigé par notre Présidente est passé en revue et est repris ci-dessous intégralement.

« Préambule

A la suite de la dernière Assemblée des délégués du 11 novembre 2017 à Fribourg, le comité s'est réuni à plusieurs reprises. L'année 2017/2018 a été marquée par le suivi de différents dossiers, la préparation et la clôture du 70^{ème} anniversaire de l'ACSC. Pour une question de date et d'agenda, le comité a reporté l'assemblée en automne. Après l'exercice du 70^{ème} qui n'a suscité que peu d'intérêt au sein des districts, malheureusement, malgré une organisation parfaite, le comité a remis en discussion le thème du fonctionnement de l'association, de son utilité et donc de sa raison d'être. Un débat est d'ailleurs proposé lors de l'assemblée du 18 octobre 2018.

Prises de position

Projets de lois : le comité a été consulté sur divers projets de lois.

Contrôle des habitants

HarmPers : harmonisation des registres : ce projet, lancé par l'Etat en 2006, est désormais bien ancré dans notre système d'échange de données entre communes et canton.

Guide du préposé du contrôle des habitants : une mise à jour a été dernièrement initiée. Le lien pour télécharger le guide sur le web est le suivant : http://www.fr.ch/spomi/fr/pub/harmonisation_des_registres.htm. Des remerciements vont à l'ensemble des membres du groupe de travail et au canton également pour leur travail.

Guide du préposé au rôle électoral : le guide est téléchargeable sur les sites des Préfectures (lien pour accéder aux sites web : <https://www.fr.ch/pref/institutions-et-droits-politiques/gouvernement-et-administration/prefectures-du-canton-de-fribourg>).

Finance communale ;

MCH2 : nouveau modèle de comptabilité harmonisé : l'ordonnance accompagnant la loi sur les finances communales est en cours de validation. Le Scm informera les communes en 2019 sur la suite du processus de mise en place du MCH2 ; de plus, des formations seront organisées par le Scm à fin 2019 vraisemblablement. Un responsable MCH2 entrera en fonction d'ici la fin de l'année au sein du Scm.

Autres dossiers

SyGEV : système de gestion des élections et votations : la nouveauté de ce thème réside dans le principe que les communes devront entrer les résultats des votations via SyGEV dès 2019.

FRIAC : Informatisation des permis de construire : cette nouvelle application va permettre une informatisation complète, depuis l'élaboration du dossier jusqu'à la délivrance du permis d'occuper, et améliorera l'efficacité et l'efficacité du traitement des dossiers. Elle s'inscrit dans le développement de la cyberadministration comme outil de prestation de service. Les communes ont été invitées à recevoir des informations lors d'une séance, dans le courant du 1^{er} semestre 2018. Il s'agira maintenant que former les « super utilisateurs » et de calibrer l'application pour chaque commune. L'utilisation globalisée pour les communes en envisagée à mi 2019.

AMICUS : la banque de données des chiens en Suisse : l'application est en place et fonctionne avec. Le SVet a soutenu les communes pour mettre à jour les données entre la base de données applicative et celles du contrôle des habitants.

Perfectionnement

Diplôme de cadre en administration communale : la session 2017/2018 est en cours. Cette formation existe depuis maintenant 12 ans, puisque le premier cycle a eu lieu en 2006. Son succès n'est plus à démontrer et on constate qu'il a répondu et répond toujours à un réel besoin des professionnels au service des communes. Il contribue à une professionnalisation du domaine vu le succès remporté au niveau de notre canton depuis ses débuts, le perfectionnement est bien ancré dans l'esprit des professionnels communaux et des exécutifs qui peuvent ainsi compter sur du personnel formé.

Informations et inscription sur le site web d'Avenir Formation sur le lien suivant : <http://www.avenirformation.ch/fr/Gestion-RH/Secretariat-et-administration/Diplome-de-cadre-en-administration-communale.html>.

Certificat de spécialiste en office de la population/contrôle des habitants : cette formation, proposée depuis le cycle 2015/2016 répond également à un besoin, puisque la participation est bonne et notamment au niveau du canton de Fribourg.

Informations et inscription sur le site web d'Avenir Formation sur le lien suivant : <http://www.avenirformation.ch/fr/Gestion-RH/Secretariat-et-administration/Certificat-de-specialiste-en-office-de-la-population-Controle-des-habitants.html>.

Brevet fédéral de spécialiste en administration publique : les premiers lauréat-e-s de cette formation ont reçu leur brevet dans le courant 2018, fruit d'un travail assidu et d'une implication importante.

Informations et inscription sur le site web d'Avenir Formation sur le lien suivant : <http://www.avenirformation.ch/fr/Gestion-RH/Secretariat-et-administration/Brevet-federal-de-Specialiste-en-administration-publique.html>.

Conclusion

Le comité cantonal demeure attentif et prend les contacts qui s'imposent pour faire valoir la défense des praticiens. Il bénéficie d'une bonne organisation, à savoir que les tâches sont réparties entre les membres qui assument pleinement leurs missions.

Le comité ne doit pas relâcher ses efforts afin que l'Association apparaisse dans le système comme un réel partenaire représentant les réalités du terrain, exprimant et défendant leurs besoins.

Pour terminer ce rapport annuel, je tiens à relever l'engagement de toutes les personnes du terrain qui donne de leur temps pour nos métiers, les Conseils communaux qui approuvent l'engagement de leur personnel dans ces processus, les sections de district qui sont importantes pour maintenir le contact entre les praticiens et l'organisation d'ateliers divers.

Mais aussi les chefs de projet, les Préfectures et les Services ou Directions cantonaux avec qui nous sommes appelés à collaborer.

Et enfin, un chaleureux et grand merci aux membres du comité cantonal pour leur engagement, leur professionnalisme, leur esprit alerte et leur soutien indéfectible à cette cause commune, et notamment pour l'organisation du 70^{ème} anniversaire qui a eu lieu pendant mon congé maternité. Merci également à Monsieur Nicolas Wolleb et à Madame Catherine Agustoni (Fribourg) qui ont rejoint le Comité d'organisation de cet événement et ont apporté leurs nombreux idées et appuis.

Broc, le 18 octobre 2018

*Anette Cetinjanin Leuzinger
Présidente ACSC »*

« Extrait du discours de la présidente lors du 70^{ème} anniversaire

Permettez-moi un parallèle peut-être surprenant entre nos professions et Dame Nature qui nous propose, dans notre vaste monde, des espèces plus incroyables les unes que les autres.

J'ai nommé le caméléon !



Pour travailler dans une commune, il faut être un peu caméléon. Je fais référence ici à son habit et non à son caractère ou à sa lenteur, entendons-nous !

En effet, vous le savez, le caméléon est capable de changer de couleurs ; sa peau se compose de chromatophores... ce sont des cellules pigmentaires qui réfléchissent la lumière.

Alors justement : lumière sur l'administration communale !

Les secrétaires communaux, caissiers communaux, préposés au contrôle des habitants, administrateurs communaux ou collaborateurs administratifs doivent eux aussi être capables de s'adapter chaque jour à des gens, des matières et domaines très divers mais pointus, des problématiques toutes aussi administratives que parfois compliquées, tragiques mais bien réelles.

Et de travailler avec des outils en constant changement.

Ils doivent s'adapter à leur environnement, tout comme le caméléon, pour répondre aux diverses sollicitations.

Nos métiers demandent d'être à l'écoute et de conseiller les élus. Leur apporter la compétence professionnelle dont ils ont besoin pour réunir tous les éléments à prendre une décision.

Se muer ensuite en exécutant de ces décisions. S'adapter aux interlocuteurs pour leur en faire part.

Coordonner le travail à réaliser au sein des différents départements de l'administration, voire le réaliser soi-même.

Ensuite, en marge des tâches inhérentes au conseil communal, répondre aux demandes des citoyens au guichet, au téléphone ou par email ; les écouter, les renseigner et, souvent, les conseiller. »

3. Comptes 2017

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur Christophe Burri, Caissier de l'Association. Il prend la parole pour le récapitulatif rapide et précis des comptes 2017 présentés, et reportés ci-après.

Charges					Compte d'exploitation	Produits				
Comptes	Budget	Comptes	Budget	Budget		Budget	Budget	Comptes	Budget	Comptes
2016	2017	2017	2018	2019	Libellé	2019	2018	2017	2017	2016
					Cotisations	3'030.00	3'285.00	3'030.00	3'285.00	3'165.00
					Recettes 70ème anni			2'500.00	8'500.00	
					Vente de diplômes			-		
					Intérêts de l'épargne			-		
					Intérêts du CCP					-
					Dons reçus			6'880.65		425.00
	5'000.00	5'399.65			Frais organisation 70ème anni					
931.00	900.00	-	900.00	900.00	Frais de l'assemblée					
-	500.00	971.50	-	-	Frais du comité					
53.35	64.00	64.00	64.00	64.00	Hébergement site internet					
600.00	800.00	1'600.00	800.00	800.00	Jetons de présences du comité					
60.00	70.00	61.50	70.00	60.00	Frais du CCP					
1'000.00	1'000.00	1'200.00	1'000.00	1'000.00	Frais du groupe de formation					
-	-	-	-	-	Frais comm. Préavis loi					
200.00	200.00	71.75	200.00	200.00	Cadeaux					
2'844.35	8'534.00	9'368.40	3'034.00	3'024.00	TOTAL charges et produits	3'030.00	3'285.00	12'410.65	11'785.00	3'590.00
745.65	3'251.00	3'042.25	251.00	6.00	Bénéfice de l'exercice					
					Déficit de l'exercice					
3'590.00	11'785.00	12'410.65	3'285.00	3'030.00		3'030.00	3'285.00	12'410.65	11'785.00	3'590.00

Actif		Bilan au 31 décembre 2017	Passif	
31.12.2016	31.12.2017		31.12.2017	31.12.2016
-	-	Caisse		
4'197.35	8'019.60	CCP		
-	-	Carnet d'épargne BCF		
-	-	Impôt anticipé à recevoir		
-	-	Actif transitoire		
		Passif transitoire	900.00	120.00
		Fortune	7'119.60	4'077.35
4'197.35	8'019.60		8'019.60	4'197.35

Bilan comparatif

Fortune au 31.12.2016	4'077.35
Fortune au 31.12.2017	7'119.60
Augmentation de la fortune	3'042.25

Au terme des explications, la Présidente demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, elle remercie Monsieur Christophe Burri.

3. A Rapport vérification des comptes

La Présidente donne la parole aux vérificatrices. La vérification a été effectuée par Mesdames Florence Genoud représentante du district de la Veveyse et Sylvie Bise représentante du district de la Broye. C'est Florence Genoud qui lit le rapport qui est repris dans son intégralité ci-dessous.

**Association des secrétaires
et caissiers communaux du canton de Fribourg**



* * *

Rapport de la vérification des comptes de l'année 2017

Nous, soussignés, avons procédé à la vérification des comptes de l'année 2017 de l'Association des secrétaires et caissiers communaux du canton de Fribourg, et ce conformément au mandat qui nous a été confié lors de la précédente assemblée générale.



Remarques :

- Le report des comptes de bilan a été effectué et correspond aux montants de l'exercice précédent.
- Le CCP présente un solde au 31 décembre 2017 de Fr. 8'019.60.
- Le capital de l'association au 31 décembre 2017 s'élève à Fr. 7'119.60.
- Le bénéfice de l'exercice 2017, est de Fr. 3'042.25.

Au vu de ce qui précède et sur la base des livres de comptes et du relevé CCP qui nous ont été présentés, nous recommandons à l'Assemblée générale d'approuver les comptes 2017 tels qu'ils ont été présentés et d'en donner décharge au caissier que nous remercions pour son travail.

Château St. Denis le 18 octobre 2018

Les vérificateurs :

Florence Genoud Bailat

Sylvie Bisse


La Présidente les remercie de leur travail et de leur rapport.

3. B Approbation

La Présidente demande à l'Assemblée d'accepter les comptes pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, par mainlevée, et en d'en donner décharge au comité, respectivement au Caissier.

L'Assemblée accepte les comptes 2017 tels que présentés, à l'unanimité. La Présidente remercie les délégué-e-s de leur confiance.

4. Budget 2019

La Présidente passe la parole à M. Burri pour la présentation du budget 2019. Le budget 2019 est reporté ci-dessous. Notre caissier le présente et l'explique.

Compte d'exploitation

Charges					Libellé	Produits				
Comptes	Budget	Comptes	Budget	Budget		Budget	Budget	Comptes	Budget	Comptes
2016	2017	2017	2018	2019		2019	2018	2017	2017	2016
					Cotisations	3'030.00	3'285.00	3'030.00	3'285.00	3'165.00
					Recettes 70ème anni			2'500.00	8'500.00	
					Vente de diplômes			-		
					Intérêts de l'épargne			-		
					Intérêts du CCP					-
					Dons reçus			6'880.65		425.00
	5'000.00	5'399.65			Frais organisation 70ème anni					
931.00	900.00	-	900.00	900.00	Frais de l'assemblée					
-	500.00	971.50	-	-	Frais du comité					
53.35	64.00	64.00	64.00	64.00	Hébergement site internet					
600.00	800.00	1'600.00	800.00	800.00	Jetons de présences du comité					
60.00	70.00	61.50	70.00	60.00	Frais du CCP					
1'000.00	1'000.00	1'200.00	1'000.00	1'000.00	Frais du groupe de formation					
-	-	-	-	-	Frais comm. Préavis loi					
200.00	200.00	71.75	200.00	200.00	Cadeaux					
2'844.35	8'534.00	9'368.40	3'034.00	3'024.00	TOTAL charges et produits	3'030.00	3'285.00	12'410.65	11'785.00	3'590.00
745.65	3'251.00	3'042.25	251.00	6.00	Bénéfice de l'exercice					
					Déficit de l'exercice					
3'590.00	11'785.00	12'410.65	3'285.00	3'030.00		3'030.00	3'285.00	12'410.65	11'785.00	3'590.00

Approbation budget 2019

La Présidente demande à l'Assemblée de confirmer l'adoption du budget par mainlevée. L'Assemblée accepte le budget 2019 tel que présenté, à l'unanimité. Elle remercie tous les délégué-e-s de leur confiance.

5. Avenir de l'ACSC : débat (nom, activités, etc.)

La Présidente explique que le comité a prévu ce point tout à fait spécial à l'ordre du jour de cette assemblée afin que vous, délégués des districts, vous puissiez vous exprimer et aider le comité dans ses réflexions.

Les thèmes qui poussent à réflexion sont les suivants :

- ✓ Nom de l'association
- ✓ Composition du comité cantonal
- ✓ Assemblée des délégués
- ✓ Attrait de l'association, son fonctionnement
- ✓ Activités de l'association

Afin d'avoir un fil rouge dans ce débat, la Présidente propose de procéder selon les thèmes traités par les statuts. Elle invite chacun à s'exprimer de manière librement en levant la main. Elle précise que les interventions et les avis sont indispensables pour aider le comité dans sa réflexion et par avance, elle les remercie.

La situation actuelle est la suivante dans les statuts

Art. 2 : Les membres de l'Association cantonale sont les Associations de districts. Elles conservent leur autonomie et s'administrent à leur gré dans le cadre des statuts de l'AC .

La Présidente relève que :

- 5 districts sur 7 sont représentés au sein du comité.
- Une séance prometteuse en 2008 avait été organisée par le comité afin de « réunifier » en quelques sortes le comité cantonal qui ne bénéficie malheureusement pas des présences des représentants des associations du Lac et de la Singine.
- Ces associations alémaniques collaborent très étroitement pour bon nombre de domaines. Selon les derniers contacts, elles ne semblent toujours pas intéressées à rejoindre les rangs du comité cantonal. Dans un idéal, évidemment le comité souhaiterait leur présence mais manifestement et à l'heure actuelle, cette perspective semble irréalisable.
- Les districts bénéficient chacun d'une association de district. Ils délèguent un membre de leur comité au sein du comité cantonal.

Parole à l'assemblée :

Mme Nathalie Dumas, déléguée de l'Association de la Glâne, précise que leur Association est très appréciée par les membres.

Art. 1: Sous le nom de l'Association cantonale des secrétaires et caissiers communaux du canton de Fribourg, existe une association au sens de l'art. 60 et ss du C.C.S. Le siège est au domicile du Président cantonal en charge.

La Présidente relève que le nom actuel de notre association ne correspond pas à la réalité de fonctionnement, étant donné l'absence des délégués des districts germanophones au sein du comité.

Parole à l'assemblée :

Mme Valérie Maillard, vice-Présidente et membre du comité pour le district de la Sarine, précise que dans leur district, ce sont les communes qui paient les cotisations des membres. Leur association souhaiterait changer de nom également. Les membres ne sont pas tous caissiers ou secrétaires. C'est le cas aussi dans d'autres districts.

Art. 3 : L'association a pour buts :

- a) de créer un lien entre les sections de districts et de favoriser une entraide au niveau professionnel;
- b) de défendre les intérêts matériels et professionnels des membres des associations de districts;
- c) de centraliser les activités des différentes sections de districts; d'établir et de maintenir les contacts avec les autorités du canton, des districts et des communes.
- d) de promouvoir la formation professionnelle des membres des associations de districts

La Présidente relève ce qui suit :

- Les buts a) et b) sont accomplis dans le cadre des activités de l'association, à l'heure actuelle.
- Les buts d) également par les formations proposées (certificat de spécialiste en office de la population/contrôle des habitants, diplôme de cadre en administration communale, brevet de spécialiste en administration publique).
- La première partie du point c) n'est pas réalisée à l'heure actuelle. Pourquoi ne pas mandater une section par année pour l'organisation d'une activité 1x/an ?

Parole à l'assemblée :

L'idée serait de prévoir un tournus dans les associations pour l'assemblée annuelle.

4. Assemblée des délégués

- Art. 4:
- a) L'assemblée des délégués se compose :
 - des délégués des sections de districts ;
 - du comité cantonal
 - les vérificateurs des comptes.
 - b) L'assemblée se réunit au moins une fois par année. Elle est présidée par le président du comité cantonal.
 - c) Les délégués sont convoqués par écrit dans un délai de 20 jours et sont informés de l'ordre du jour. La Convocation est adressée aux présidents des associations. L'assemblée est convoquée tour à tour dans chaque district.
 - d) Chaque section a droit à 3 délégués.
 - e) Les propositions des sections comme les propositions individuelles devant figurer à l'ordre du jour, elles doivent être envoyées au Président cantonal. Ces propositions seront traitées lors de l'assemblée suivante.

- Art. 5: L'Assemblée des délégués a les attributions suivantes :
- approuver le rapport et les comptes annuels;
 - examiner les propositions du comité cantonal, des sections et des membres des sections;
 - adopter ou modifier les statuts;
 - mettre à l'étude les questions intéressant l'Association;

La Présidente relève que

- Le comité a plusieurs fois discuté de l'idée d'ouvrir l'assemblée des délégués à tous les membres des sections de district et non plus qu'à des délégués.
- Toutefois, vu la petite participation à l'événement du 70^{ème} anniversaire de l'association est-ce que cette nouveauté rencontrerait le succès escompté ?

Parole à l'assemblée

Mme la Présidente propose de créer un groupe de travail pour discuter de la restructuration. Elle revient sur le 70^{ème} et après cette expérience, le comité souhaite vraiment que les choses changent.

M. Nicolas Wolleb, délégué du district de la Sarine, relève que dans les autres cantons, les associations sont fortes mais les régionales sont fortes également. Il relève que nous avons une force dans notre canton, c'est qu'il y a une grande collaboration avec les autorités et administrations cantonales. Les travaux menés pour le SyGEV, le FRIAC ou le MCH2 montrent bien cette bonne collaboration.

Art.10: Les ressources de l'Association sont :

- les cotisations,
- les intérêts des capitaux,
- les dons et subventions.

Art.11: Les comptes de l'Association seront bouclés une fois par année, pour être soumis à l'assemblée des délégués.

La Présidente relève que

- Les sections participent à l'association cantonale à raison d'une cotisation de base de 300 CHF par district et d'une cotisation de Fr. 15.00 par commune, soit 102 communes sans compter les 34 du Lac et de la Singine.
- Les associations de district n'ont pas la même manière de prélever leurs cotisations; dans certaines, ce sont les membres eux-mêmes qui financent leur cotisation, dans d'autres ce sont les communes ou d'autres encore entre un financement commune et membre.

Parole à l'assemblée : personne ne s'exprime.

La Présidente remercie vivement de cette discussion qui apporte quelques pistes au comité.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, elle propose de passer au dernier point de l'ordre du jour.

5. Divers et allocutions des invités

Sans plus attendre, la Présidente cède la parole à Monsieur le Conseiller d'Etat Directeur. Le discours de Monsieur Didier Castella est repris intégralement ci-dessous :

*« Madame la Présidente,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs,*

Je suis très heureux de participer à votre assemblée annuelle ici à Châtel-Saint-Denis aujourd'hui et pas seulement car c'est la bénichon. C'est surtout pour moi l'occasion de prendre le pouls des communes et de vous entendre et vous rencontrer. Vous le savez, les communes sont en pleine ébullition ces temps-ci. Réforme des tâches, aménagement du territoire, finances communales, réforme fiscale, et j'en passe... Tous ces dossiers auront, et ont déjà, un effet sur le fonctionnement des communes, et donc sur votre travail au quotidien.

On peut ajouter à tout cela les difficultés rencontrées par certaines communes dans leur fonctionnement. Cette évolution me préoccupe : la presse nous annonce presque chaque semaine qu'un conseil communal rencontre des problèmes. Démissions, mises en cause, voire enquêtes administratives se multiplient. Dans ces conditions, votre travail devient encore plus difficile, et encore plus important.

Car, lorsque les démissions se succèdent, vous devenez les garants de la stabilité de la commune. Ce n'est pas une tâche facile. Dans la plupart des cas, vos chefs sont des miliciens, motivés bien sûr, mais qui ne peuvent consacrer à la commune qu'un temps limité, souvent pris sur leurs temps de loisirs ou leur vie de famille. Leur engagement est admirable, mais vous vous retrouvez tout de même souvent seuls face à vos tâches et obligations.

Au Conseil communal de Gruyères pendant plus de dix ans, j'ai pu apprécier l'aide précieuse apportée par l'administration communale et mesurer son importance vitale au bon fonctionnement des communes.

Heureusement, votre contribution est de plus en plus reconnue. Les formations qui sont maintenant offertes permettent de valoriser votre expérience. Votre association contribue d'ailleurs à cette évolution, en faisant entendre votre voix, que ce soit justement pour développer les possibilités de formation ou, de manière plus générale, dans les dossiers politiques qui vous concernent. Je relève en particulier ici l'immense travail réalisé dans le cadre des travaux préparatoires pour la loi sur les finances communales. Votre engagement a été essentiel pour permettre aux politiques de préparer une loi ambitieuse, mais conforme aux besoins et aux attentes du terrain.

Vous le savez, l'élaboration de cette loi n'est encore que la pointe de l'iceberg, et il reste beaucoup de travail pour la mettre en œuvre. Vous serez à nouveau sollicités pour passer cette étape importante. Le Service des communes apportera tout son soutien dans cette phase essentielle et avec le chef du service nous avons entendu votre volonté de collaboration. J'en profite pour saluer ici le Service des communes et son chef de service Gérald Mutrux, que vous connaissez bien. Nous avons une très grande chance d'avoir dans notre canton un Service des communes réellement au service des communes.

J'en profite pour le remercier car si les secrétaires et caissiers communaux sont les garants de son bon fonctionnement, les chefs de service comme les préfets par ailleurs sont essentiels au bon fonctionnement de l'Etat.

La collaboration entre le canton et les communes, dont vous êtes, individuellement ou par votre association, l'un des éléments importants, est essentielle. Elle permet de garder toujours en vue l'intérêt de la population et sa qualité de vie, sans se perdre dans des luttes de pouvoir inutiles. Je tiens donc à vous remercier de contribuer ainsi à l'autonomie et au dynamisme de nos communes. Merci beaucoup; il est bientôt temps de faire place comme le syndic l'a si bien dit aux délices de la bénichon, excellente bénichon à tous ! »

Après les applaudissements de l'Assemblée, Madame la Présidente remercie Monsieur Didier Castella pour son intervention.

Madame la Présidente cède maintenant la parole à Monsieur le Préfet du district de la Veveyse. Le discours de Monsieur François Genoud est repris intégralement ci-dessous :

« Madame la Présidente,

*Mesdames et Messieurs les membres du comité et délégués,
Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Invités,*

J'ai le plaisir de vous apporter les cordiaux messages de la Préfecture de la Veveyse, tout en profitant de vous remercier de votre aimable invitation à votre assemblée des délégués.

Depuis une quinzaine d'années, 13 ans d'exécutif communal dont 11 comme syndic, et 2 ans de Préfecture, j'ai eu très régulièrement l'occasion et le plaisir de collaborer avec le monde des secrétaires et caissiers, vous qui contribuez grandement à la bonne santé et à la bonne forme en général de nos communes. Or, je vois deux raisons majeures à ce constat réjouissant.

Tout d'abord le sérieux et la passion que vous mettez dans l'accomplissement de cette mission si riche par sa diversité, mais difficile parfois pour cette même raison, puisque vous devez constamment faire preuve de polyvalence, en cultivant une indéniable capacité d'adaptation. Adaptation aux pratiques, lois et règlements qui évoluent en permanence ; adaptation aux citoyens, dont une faible minorité querulente peut vous pourrir la vie à elle toute seule ; adaptation à vos patrons pour la plupart miliciens, qui peuvent rapidement changer au gré des élections et démissions.

La deuxième raison consiste dans votre propension à vous ouvrir, à vous fédérer justement en associations, qui vous permettent ainsi d'échanger informations et expériences, mais également de faire jouer la solidarité en cas de problème, de maladie par exemple. Je sens donc là une volonté d'association qui ne se veut pas juste un alibi ou une façade. Je m'en rends d'ailleurs bien compte à l'échelon du district, dans la mesure où ma lieutenant de préfet et moi-même sommes régulièrement intégrés aux activités de l'association, qu'elles soient statutaires ou récréatives. Et ce dernier aspect est naturellement tout aussi important dans notre cadre professionnel...

Je saisis ainsi l'occasion de vous adresser mes vives félicitations, Mesdames et Messieurs, pour votre travail quotidien et la part que vous prenez à la bonne marche de nos institutions et au bien-être de nos citoyens. Je vous souhaite de connaître dans ce métier encore de nombreuses et belles expériences, et je souhaite plein succès et longue vie à votre association cantonale.

Belle soirée à Châtel-St-Denis à toutes et tous ! »

Après les applaudissements de l'Assemblée, Madame la Présidente remercie Monsieur Genoud pour son discours.

Avant de clore cette partie protocolaire de la soirée, la Présidente demande si quelqu'un souhaite encore s'exprimer ? Comme personne ne demande la parole, Madame la Présidente remercie toutes et tous pour les interventions. Elle donne encore quelques informations :

- Le rapport qui vous a été remis sera publié sur notre site Internet dans les jours qui viennent.
- Le site Internet d'Avenir Formation vous donnera toutes les informations sur le diplôme de cadre en administration communale, le certificat de spécialiste en office de la population/contrôle des habitants et le brevet fédéral de spécialiste en administration publique: inscrivez-vous et parlez-en autour de vous !
- N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos idées, projet et avis sur des sujets traités ou à traiter par le comité.

A l'issue de l'assemblée, un apéritif, offert par la commune, vous attend ainsi qu'un repas au Café du Tivoli afin de poursuivre la soirée ensemble pour continuer à partager quelques instants ensemble sous le signe des expériences à échanger, des problèmes à évoquer ou même sous le signe tout simplement de l'amitié.

Au terme de cette assemblée, elle remercie

- les membres du comité pour leur engagement, leur dévouement et leur motivation indéfectibles,
- les personnes de nos branches de métier qui se mettent à disposition des projets notamment cantonaux,
- et les sections de district pour leur collaboration.

Elle remercie toutes et tous de vous être déplacés pour cette assemblée, elle espère – tout comme le comité – que la suite de la soirée vous plaira et elle souhaite d'excellents moments de partage, ainsi qu'une très belle fin d'année 2018.

L'assemblée est levée à 20h30 sous une pluie d'applaudissements.

La Présidente
Anette Cetinjanin Leuzinger

La Secrétaire PV
Chantal Vasta

Ainsi fait à Châtel-St-Denis le 18 octobre 2018